

Un nouveau service de déplacement à la demande expérimenté cet été

Durant la période estivale, la circulation du Pass'navette est interrompue.

Afin de maintenir une solution de mobilité pour les habitants, notamment les personnes les plus vulnérables ou isolées, la municipalité met en place, à titre expérimental, un service de déplacement à la demande **jusqu'au 31 Août inclus.**



© Pierrelaye

Ce dispositif permet d'effectuer des déplacements ponctuels, par exemple pour :

- faire quelques courses ;
- réaliser des démarches administratives ;
- se rendre à un rendez-vous dans le département.

Contrairement au Pass'navette, les déplacements seront assurés avec **un véhicule léger.**

Qui peut en bénéficier ?

Le service est **ouvert à tous les habitants**, sans condition particulière.

Où peut-on se déplacer ?

Les trajets sont possibles **uniquement à l'intérieur du département du Val-d'Oise.**

Comment réserver ?

Les déplacements se font **uniquement les mardis et jeudis, sur rendez-vous.**

La réservation doit être effectuée **au moins 48 heures avant le déplacement** auprès de l'accueil de la mairie.

Tél : **01 34 32 31 30**

Infos pratiques

À noter : Le véhicule utilisé n'est **pas adapté au transport des personnes nécessitant un véhicule pour personnes à mobilité réduite (PMR)**.

Déplacements uniquement les mardis et les jeudis

Contact

Accueil de la Mairie

Prise de RDV minimum 48h avant le déplacement

42 bis rue Victor Hugo

Tél : 01 34 32 31 30